

**FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres**

## REVALORISATION SALARIALE

Comme annoncé par le Président, Mr TOUJAS, **les salariés vont enfin bénéficier d'une revalorisation salariale.**

Grâce à la forte mobilisation de la direction, de FO et des autres syndicats, les tutelles ont donné un arbitrage favorable aux revendications salariales.



De ce fait, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, **la valeur du point va augmenter de 3,5 %** comme pour le personnel de la fonction publique.

Cette augmentation de la valeur du point est historique et permet la **reconnaissance du personnel de l'EFS** pour son implication dans le système de santé.

Afin que l'ensemble des salariés puisse faire face à l'inflation, l'accord prévoit un minimum d'augmentation **de 100 euros brut (pour un temps plein) par mois pour TOUS les salariés.**

**Ainsi si la revalorisation de la valeur du point ne permet pas d'avoir au moins 100 euros brut par mois, une compensation en points sera appliquée.**

*Cette revalorisation salariale n'aura aucun impact sur les évolutions individuelles (augmentations individuelles, promotions ...). Ces dernières seront décalées sur la paye de décembre avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les augmentations individuelles.*

Cette augmentation générale conduit également à **l'augmentation de différentes primes et indemnités :**

- La prime d'expérience
- Le montant de la prime de mobilité
- Le montant de l'indemnité de froid
- Les indemnités d'astreinte
- ...



**FO toujours présent pour garantir les intérêts des salariés.**

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

En plus de cette revalorisation salariale, la direction s'est engagée pour 2023 :

- A mettre en place une majoration du travail du samedi
- A revoir l'accord restauration
- A réviser la participation de l'EFS aux frais de transport
- A augmenter les tickets CESU

**FO reste toujours très mobilisé pour votre pouvoir d'achat dans les prochains mois.**